

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.06.2026
Convocation faite
Le 22.05.2026**

**Délibération
N°2026-05-086**

**Remboursement partiel des
factures d'électricité du site
Electrolux, prises en charge
par CIBOX sur la période de
janvier 2024 à juin 2026**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi vingt-huit mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : M. Fabien PRIGNON (à partir du point n°2026-05-066), Mmes Martine CONSOLARO (représentant Mme Valérie D'AMARIO), Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mmes Jennifer PECHEUX, Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-05-085), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNÉ, Mme Isabelle BODART, M. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, MM. Cédric JAGIELSKI, Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Fabien PRIGNON (jusqu'au point n°2026-05-065), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Mme Valérie D'AMARIO (représentée par Mme Martine CONSOLARO), MM. Raphaël SPYT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-05-086, pouvoir à Mme Roseline MADDI), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Priscillia MAZZA (pouvoir à M. Olivier DIEUDONNÉ), M. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Mme Stéphanie CHACEL (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Dominique HAMAIDE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la convention d'occupation temporaire signée entre Electrolux et la CCARM permettant l'installation d'entreprises avant la cession de celui-ci le 31 décembre 2024, et prévoyant la refacturation du coût des fluides (eau, électricité) à la Communauté,

Considérant la reprise du contrat d'électricité par CIBOX pour des raisons de facilité, mettant fin aux refacturations, depuis le 26 février 2025,

Considérant la réception des factures par CIBOX même après son départ du site en avril 2025, présentant une consommation mensuelle d'environ 12 000 kWh alors qu'elle était de 15 000 kWh en moyenne en activité soit une consommation d'activité égale à 20% du coût global en activité,

Considérant le courriel envoyé par l'entreprise le 28 janvier 2026 sollicitant le remboursement des coûts d'électricité n'étant pas liés à la cellule C et relevant de la Communauté,

Considérant la réunion de concertation tenue avec Cibox pour le calcul du montant de remboursement des coûts électriques dus par la Communauté, calcul ayant abouti à un montant de 53 649 € maximum pour la période entre janvier 2024 et juin 2026, sur la base du coût HT, Cibox ayant récupéré la TVA,

Considérant que le calcul de la somme due pour la période de mars à juin 2026 est une estimation, le montant pourra être ajusté au réel des consommations sur factures. Ainsi, le remboursement pourrait se faire en plusieurs versements. Le solde pourra faire l'objet d'un quitus entre la Communauté et Cibox,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
Abstention : M. Christophe LEONARD

* **approuve** le remboursement des factures d'électricité à l'entreprise Cibox du site Electrolux, sur la période de janvier 2024 à juin 2026.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

